

Augmentation au 1^{er} janvier 2024 et congés pour évènements familiaux

1- Augmentation du SMIC



L'augmentation du SMIC **ne change pas les montants des minimums.**

Une augmentation des minimums est à prévoir prochainement.

En revanche, le montant des participations financières des familles d'accueil est revalorisé.

En janvier 2024, le SMIC augmente à 11,65 € brut de l'heure. Le salaire minimum des salariés à domicile CESU de tous les niveaux étant supérieur à ce nouveau SMIC (pour un salarié CESU niveau 1 le taux horaire est de 11,75 € brut)

Le montant minimum de niveau 1 étant déjà supérieur, il n'y a pas de hausse pour janvier 2024.

Pour rappel:

Congés payés inclus :

| Min Conventionnel CP inclus | NIV 1 | NIV 2 | NIV 3 | NIV 4 | NIV 5 |
|---|---------|-------|-------|-------|-------|
| Salaire horaire net après le 01/09/2023 | € 10,12 | 10,15 | 10,28 | 10,44 | 10,58 |
| Salaire horaire net après le 01/01/2024 | € 10,12 | 10,15 | 10,28 | 10,44 | 10,58 |

Source Fepem

Congés payés non inclus :

| Min Conventionnel CP non inclus | NIV 1 | NIV 2 | NIV 3 | NIV 4 | NIV 5 |
|---|--------|-------|-------|-------|-------|
| Salaire horaire net après le 01/09/2023 | € 9,18 | 9,23 | 9,34 | 9,48 | 9,62 |
| Salaire horaire net après le 01/01/2024 | € 9,18 | 9,23 | 9,34 | 9,48 | 9,62 |

Source Fepem

2- Modification de la durée de certains congés pour évènements familiaux

Par l'avenant n°4 du 16 octobre 2023 avec une entrée en vigueur le 1er janvier 2024, la durée des congés pour certains évènements familiaux augmente :

- 12 jours ouvrables pour le décès d'un enfant de plus de 25 ans et qui n'a pas de descendant.
- 14 jours ouvrables si l'enfant était lui-même parent, s'il était âgé de moins de 25 ans ou décès d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente du salarié
- 5 jours ouvrables pour l'annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant. Le motif est élargie à l'annonce d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez un enfant.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions.
